

Texte pseudonymisé

Avertissement: Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

## Ordonnance n° 2019TALJAF/002462

<b>Chambre</b>	Affaires familiales
<b>N° role</b>	TAL-2019-08123
<b>Date de l'acte introductif d'instance</b>	15/10/2019
<b>Matière de l'affaire</b>	Violences domestique
<b>Demandeur</b>	PERSONNE1.)
<b>Avocat</b>	
<b>Défendeur</b>	PERSONNE2.)
<b>Avocat</b>	

### ORDONNANCE

Vu l'article 1017-9 du nouveau code de procédure civile,

Vu la requête déposée le 15 octobre 2019 par PERSONNE1.), sans état connu, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administratrice légale des biens et de la personne de ses enfants MINEUR1.), née le (...) et MINEUR2.), né le (...), les trois demeurant à L-(...), requête par laquelle PERSONNE1.) sollicite qu'interdiction soit donnée à son ancien concubin PERSONNE2.), né le (...), ayant demeuré en dernier lieu en France à F-(...), résidant de fait auprès de PERSONNE3.) à L-(...), de s'approcher d'elle et de leurs enfants;

Qu'il y a partant lieu d'indiquer à PERSONNE1.) la date et d'heure à laquelle elle peut assigner PERSONNE2.) devant le juge aux affaires familiales

### Par ces motifs

autorise PERSONNE1.), préqualifiée, à assigner PERSONNE2.), préqualifié, aux fins préindiquées à l'audience du juge aux affaires familiales du

**Mardi 22 octobre 2019 à 11.00 heures, salle TL.3.09,**

Réserve les frais

Ainsi ordonné au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg par MAGISTRAT1.), juge  
aux affaires familiales en date du 15 octobre 2019